

L'INFOLETTRE DU STTRC

18 DÉCEMBRE 2020

(514) 842-4020 OU (888) 842-4020 SCRC@SCRC.QC.CA

ÉLECTION DU COMITÉ DE NÉGO : ÇA S'EN VIENT !

L'élection du comité de négociation de la prochaine convention collective aura lieu dans un mois. Vous pourrez soumettre votre candidature entre le 11 et le 14 janvier, et le vote se déroulera du 15 au 18 janvier. Le comité de négociation est composé de huit membres, dont le président du syndicat. Sur le bulletin de vote, une priorité est accordée à l'élection d'une personne temporaire, d'une personne contractuelle et d'une personne provenant d'une région autre que Montréal. Les détails sur les mises en candidature et la procédure électorale seront fournis ultérieurement.

À voir en page 2

- Un cadeau de Noël de votre syndicat
- Pas de cadeaux pour le comité sur la révision des monographies d'emplois

Un bilan de fin d'année (doux-amer)

2020 tire à sa fin. Y'était temps, non ? Avec une année comme celle que nous venons de traverser, faire un bilan apparaît comme une tâche difficile - parce que nous sommes encore en train de digérer tous les événements que nous avons traversés. Cela dit, au STTRC, quelques éléments ressortent. Nous avons travaillé plus étroitement que jamais avec la direction de la société d'État pour assurer la sécurité des membres au travail. Espérons que la direction comprendra qu'il est bénéfique pour tout le monde de collaborer. 2020 aura été aussi synonyme de télétravail pour beaucoup d'entre vous - de façon heureuse pour certains, moins heureuse pour d'autres. À ce chapitre, il y a des échanges qui devraient se poursuivre en 2021 au sein d'un comité pancanadien sur la Culture. Mais les quatre syndicats (STTRC, Guilde, AR et APS) demandent toujours d'être consultés, et pas juste informés. Tout le dossier de médiation-arbitrage a été largement problématique, avec un employeur qui n'a pas coopéré. Nous menons 12 comités de front avec la direction et pour le moment, un seul propose une conclusion intéressante. Et malgré la promesse faite cet été par un vice-président, on n'a toujours pas de règlement pour les bris de service erronés de centaines d'employés permanents et temporaires. Il y a tout de même quelques victoires, entre autres une entente pour mieux gérer les horaires des temporaires et la démotion de la directrice des stations de l'Est du Québec, pour n'en nommer que deux. Les nombreuses batailles menées par le syndicat auront permis de grappiller des victoires ici et là, mais sur les enjeux les plus importants, Radio-Canada fait du surplace. Est-ce que pour 2021, on peut se souhaiter un employeur qui veut vraiment résoudre des problèmes pour ses employé(e)s ?

Du télétravail de Brooklyn

On apprenait récemment que la grande patronne de CBC/Radio-Canada, Catherine Tait, travaille depuis Brooklyn, NYC, ces jours-ci - notamment parce qu'elle s'occupe de son mari. Bien entendu, on peut comprendre cette justification - et l'attrait du coin. Mais ça soulève quelques questions épineuses. Est-il normal qu'une société d'État canadienne soit dirigée à partir des États-Unis ? La pdg de Radio-Canada démontre bien qu'on peut faire du télétravail, c'est une bonne chose. C'est un peu embêtant de constater, par contre, que des gestionnaires ont refusé à nos membres de faire du télétravail, par exemple, de leur chalet dans les Laurentides alors qu'ils travaillent à Montréal, ou encore à Blanc-Sablon pour quelqu'un dont la station est à Sept-Îles. Si le lien Internet le permet et que le métier du collègue s'y prête, pourquoi pas ? Dans la catégorie « deux poids, deux mesures », on peut difficilement faire pire. À défaut de demander à Catherine Tait de revenir au Canada, est-ce que nos gestionnaires pourraient faire preuve de cohérence dans leurs décisions ?

UN CADEAU DE NOËL DE VOTRE SYNDICAT...

Non, non, nous n'allons pas vous envoyer une patente en plastique fabriquée en Chine, mais plutôt vous donner, comme cadeau de Noël, une expérience. David Goudreault est un poète, un romancier, un chroniqueur et accessoirement un chroniqueur sur nos ondes. Il avait d'ailleurs fait un slam à propos de Radio-Canada il y a quelques années qu'il avait présenté lors d'une soirée de soutien à la société et lors d'une assemblée générale de l'ex-SCRC. On s'est dit que ce serait cool qu'il fasse une performance du genre et que tous les membres du STTRC y aient accès dans le confort de leur salon. Donc, David Goudreault fera une prestation en direct le 22 décembre à 17h30, en reprise à 20h sur Zoom. Ceux et celles qui le manqueront pourront se rattraper le 24 décembre, toujours en reprise, à midi et à 19h. Pour ceux qui se préoccupent de l'aspect financier: l'absence d'événements de la rentrée permet certainement d'organiser et de payer cette représentation spéciale. On s'est dit qu'avec l'année qu'on a eue, vous seriez collectivement d'accord.



...ET PAS DE CADEAUX POUR LE COMITÉ SUR LA RÉVISION DES MONOGRAPHIES D'EMPLOIS

Le comité sur la révision des monographies d'emplois est encore à l'arrêt. Pourquoi ce blocage ? À la suite de leurs récentes protestations, les représentants du STTRC ont proposé d'accélérer les travaux du comité avec une démarche simple et efficace de consultation des membres sur leurs tâches actuelles. Un questionnaire qui permettrait d'avoir un portrait fidèle de la situation pour chacun des titres d'emplois. Pour Radio-Canada, il semblait hors de question de travailler avec les anciennes monographies d'emploi, et l'employeur insiste sur le fait que leur révision est une prérogative patronale. Or, selon l'annexe F de notre convention collective, les parties se sont entendues sur la nécessité de procéder conjointement à la révision des monographies existantes. Nous nous retrouvons donc à la croisée des chemins. Soit nous travaillons ensemble comme prévu à la convention collective, soit nous consultons les membres de notre côté. Radio-Canada nous a promis une réponse pour le 7 janvier. Encore une fois les délais s'étirent. Pire encore : alors qu'on nous avait promis de nous acheminer 25 monographies par semaine, voilà que Radio-Canada ne nous les envoie qu'au compte-goutte. À ce jour, nous n'avons entre les mains qu'une cinquantaine de ces monographies, modifiées unilatéralement par l'employeur. Pourtant, il en existe 300 dans notre convention collective. En attendant le 7 janvier, la partie syndicale du comité a donc amorcé la confection de certains outils de sondage pour permettre la cueillette d'informations au sujet de vos tâches actuelles. Pour faciliter la réflexion des représentants de l'employeur au sein du comité, vos élus syndicaux ont finalisé le questionnaire et l'ont acheminé à leurs vis-à-vis. Comme le chantait peut-être de façon prémonitoire Beau Dommage: "23 décembre Joyeux Noël, monsieur Côté, Salut ti-cul, on se r'verra le sept janvier".

Le STTRC durant les fêtes

Bien entendu, les élu(e)s et employés du STTRC vont prendre quelques vacances durant le temps des fêtes. Les bureaux seront fermés du vendredi 25 décembre 2020 au dimanche 3 janvier 2021, mais vous pouvez toujours nous contacter, quelqu'un est là pour répondre à vos questions au besoin.

Quant à l'infolettre, reprise à la mi-janvier 2021.